

COMMUNE ALMONT LES JUNIES  
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
SAMEDI 23 MAI 2020

**PROCES VERBAL DE L'INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL ET  
DE L'ELECTION D'UN MAIRE ET DE TROIS ADJOINTS**

L'an deux mille vingt, le vingt-trois mai à 20 heures 30 minutes, les membres du conseil municipal de la commune d'Almont les Junies, proclamés par le bureau électoral à la suite des opérations de vote du 15 mars 2020, se sont réunis dans la salle de la mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles, L 2121-10, L 2122-8 al.2) du Code des Collectivités Territoriales (CGCT)

Etaient présents : Mrs et Mmes les conseillers municipaux : M. BOUTARIC Hervé – M. CAVAIGNAC Bruno - Mme GRIALOU Christine - M. KRAEUTLEIN Ludovic - M. LAQUERBE Olivier - M. MALASSENET Philippe - M. RAYNAL Patrick - M. RICCI Hervé - M. ROLS Lionel - Mme ROUQUETTE Magali - Mme TRAYSSAC Carole.

Absents-Excusés : Néant

La séance a été ouverte sous la présidence de M. Patrick GRIALOU, Maire, qui a déclaré les membres du conseil municipal cités ci-dessus installés dans leurs fonctions.

M. Hervé BOUTARIC a été désigné en qualité de secrétaire par le conseil municipal (art L.2121-15 du CGCT).

**ELECTION DU MAIRE**

M. Philippe MALASSENET, doyen d'âge des membres présents du conseil municipal, (art.L2122-8 du CGCT) a pris ensuite la présidence de l'assemblée. Il a procédé à l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré M. BOUTARIC Hervé, M. CAVAIGNAC Bruno, Mme GRIALOU Christine, M. KRAEUTLEIN Ludovic, M. LAQUERBE Olivier, M. MALASSENET Philippe, M. RAYNAL Patrick, M. RICCI Hervé, M. ROLS Lionel, Mme ROUQUETTE Magali, Mme TRAYSSAC Carole, conseillers présents et a constaté que la condition de quorum était remplie (art L.2121-17 du CGCT).

Il a ensuite invité le conseil municipal à procéder à l'élection du maire. Il a rappelé qu'en application des articles L2122-4, L2122-7 du CGCT, le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil municipal. Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

M. CAVAIGNAC Bruno se déclare candidat

*Premier tour de scrutin*

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne.....	11
A déduire : Blanc.....	1
Reste pour le nombre des suffrages exprimés : .....	10
Majorité absolue .....	6
A obtenu : M. CAVAIGNAC Bruno : 10 voix	

**M. Bruno CAVAIGNAC ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Maire et a été immédiatement installé.**

Sous la présidence de M. CAVAINAC, élu Maire, et sur sa proposition unanimentement acceptée, le conseil municipal a été invité à procéder à l'élection de 3 adjoints.

### ELECTION DU 1<sup>er</sup> Adjoint

(art. L.2122-4, L.2122-7 et L.2122-7-1 du CGCT)

#### *Premier tour de scrutin*

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne.....	11
A déduire : Blanc.....	1
Reste pour le nombre des suffrages exprimés : .....	10
Majorité absolue .....	6
A obtenu : M. Hervé RICCI : 10 voix	

**M Hervé RICCI ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 1<sup>er</sup> adjoint et a été immédiatement installé.**

### ELECTION 2<sup>ème</sup> Adjoint

Il a été ensuite procédé dans les mêmes formes à l'élection du second adjoint :

#### *Premier tour de scrutin*

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne.....	11
A déduire : Blanc.....	1
Reste pour le nombre des suffrages exprimés : .....	10
Majorité absolue .....	6
A obtenu : M. RAYNAL Patrick : 10 voix	

**M Patrick RAYNAL ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 2<sup>ème</sup> adjoint et a été immédiatement installé.**

### ELECTION 3<sup>ème</sup> Adjoint

Il a été ensuite procédé dans les mêmes formes à l'élection du troisième adjoint :

#### *Premier tour de scrutin*

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne.....	11
A déduire : Blanc.....	1
Reste pour le nombre des suffrages exprimés : .....	10
Majorité absolue .....	6
A obtenu : Mme GRIALOU Christine : 10 voix	

**Mme Christine GRIALOU ayant obtenue la majorité absolue, a été proclamée 3<sup>ème</sup> adjointe et a été immédiatement installée.**

Observations et réclamations : néant.

Le présent procès-verbal, dressé et clos, le 23 mai 2020 à 22 heures. Il a été après lecture, signé par le maire, le conseiller municipal le plus âgé, les assesseurs et le secrétaire.

Le Maire



Le conseiller municipal le plus âgé

Le secrétaire